



Commune de BÂGÉ-LA-VILLE

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

1. Contexte réglementaire

Le présent document établi, par le Maire de Bâgé-la-Ville, a pour objet de présenter aux élus du Conseil Municipal et aux administrés un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers au prix et à la qualité de ce service, pour l'exercice 2016, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui impose l'intégration des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif.

Le schéma communal d'assainissement approuvé après enquête publique par délibération du 2 novembre 2000 définit les objectifs d'équipement sur le territoire de la commune.

Pour rappel, la compétence concernant l'assainissement non collectif (autonome et individuel) est assurée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par la Communauté de Commune du Pays de Bâgé. Il assure les contrôles de conception et réalisation, les contrôles de conformité, de fonctionnement et de bon entretien après état des lieux des installations.

2. Organisation administrative du service

Les missions du service public de l'assainissement collectif de la commune de Bâgé-la-Ville sont les suivantes :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

3. Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe par la commune de Bâgé-la-Ville.

Le nombre d'agents qui interviennent en régie directe est de 5, intervenant par binôme et représentant 312h annuelles.

La facturation est assurée par la LYONNAISE DES EAUX, semestriellement sur la base des relevés de consommation réelle d'eau potable des abonnés.

4. Caractéristiques du réseau de collecte - situation au 31/12/2016

Type d'ouvrage	Caractéristiques
Réseau de collecte des eaux usées	14 439 ml
Réseau de transport	6 007 ml
9 postes de refoulements	5 pour la station « Chef-lieu » 2 pour la station « Brondièrre » 2 pour la station « Onjard »

4 stations d'épuration	1 Lagunage naturel (Chef-lieu) -1987- 550 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux à 2 étages (Les Spattières) -2004- 1100 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Onjard) -2007- 550 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Teppes de Biche) -2011- 290 équivalent habitant
------------------------	--

☞ Nombre estimé d'habitations raccordées au 31/12/2016 : 861
 ► dont 834 à Bâgé-la-Ville et 27 à Bâgé-le-Châtel,

☞ Volumes annuels moyens mesurés à l'entrée des stations d'épuration en 2016:

- Onjard 33 215 m³ (soit 121 % du débit nominal) données 2015
- Les Spattières 60 225 m³ (soit 65,70 % du débit nominal)
- Chef-lieu 32 850 m³ (soit 60,2 % du débit nominal)
- Teppes de Biche 10 220 m³ (soit 64 % du débit nominal) données 2015

Total = 136 510 m³ (en 2015 = 135 050 m³)

☞ Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées : 0

5. Conformité des performances des équipements d'épuration

Le contrôle des stations d'épuration est confié au SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'EPURATION (SATESE).

Nombre de contrôle annuel : 2

Autosurveillance : 1 tous les 2 ans.

6. Résultats analytiques effectués par le SATESE

6.1 Station : ONJARD (filtres plantés de roseaux) – Visite du 13/09/2016

Paramètre	Concentration en sortie (mg/L)	Norme
DBO5	7	25
DCO	61	125
MES	9	35
NK	70	

6.2 Station : Chef-lieu SULIGNAT (lagune) – Visite du 12/09/2016

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	
DBO5	346	18,8	56,8	100	2,90	85
DCO	1140	61,8		348	10,1	84
MES	350	19,0		209	6,05	68
NK	99	5,37		27	0,782	85
NH4+	68,9	3,74		3,84	0,111	97
NO3-	<0,23			<0,23		
NO2-	<0,02			<0,02		
NGL	99,3	5,38		27,3	0,789	85
P TOTAL	11	0,596		5,40	0,156	74
DCO/DBO	3,29			3,48		

6.3 Station : les Spattières (filtres plantés de roseaux) – Visite du 12/09/2016

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	
DBO5	346	37,5	56,9	<3	<0,261	99
DCO	1140	124		20	1,74	99
MES	350	38,0		2	0,174	100
NK	99	10,7		1,50	0,130	99
NH4+	68,9	7,47		0,470	0,0408	99
NO3-	<0,23	<0,0249		<53,4	<4,64	
NO2-	<0,02	<0,00217		0,0700	0,00608	
NGL	99,3	10,8		55,0	4,78	56
P TOTAL	11	1,19		4,70	0,408	66
DCO/DBO	3,29			6,67		

6.4 Station : Teppes de Biche (filtres plantés de roseaux) – Visite du 13/09/2016

Paramètre	Concent. (mg/L)	Norme
DBO5	<3	20
DCO	<15	90
MES	<2	30
NK	1,40	15
ph	7,10	

Glossaire :

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

7. Evènements significatifs au cours de l'année 2016

En 2016, 20 branchements ont été réalisés (5 sur Bâgé-le-Châtel).

Nettoyage des 10 postes de relevage par la société Biajoux.

Réparation de branchements eaux usées route de Ponte de Vaux et route de Montgrimoux.

Remplacement de régulateurs sur le poste de relevage les Avalais.

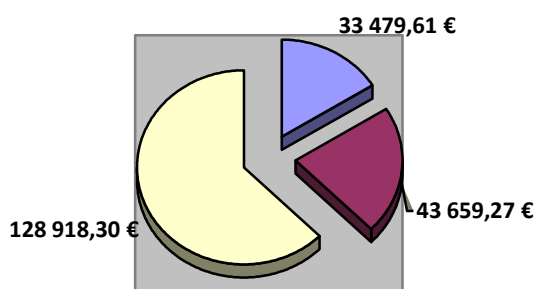
Remplacement contrôleur de phases et remise en service poste de relevage Butillons.

8. Paramètres financiers :

8.1 Budget service de l'assainissement collectif - compte administratif 2016

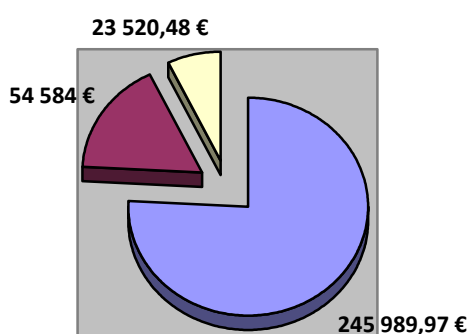
Le Compte administratif arrêté au 31/12/2016 se présente comme suit :

C.A. 2016 Dépenses d'exploitation



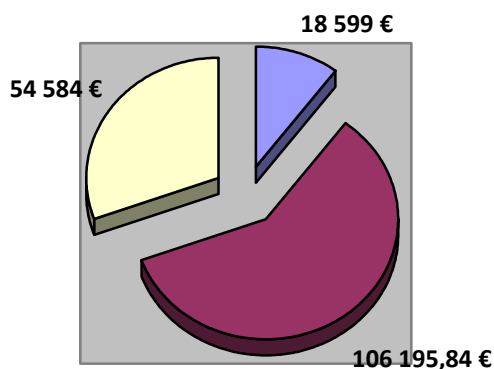
- Charges à caractère général
- Charges financières
- opérations d'ordre de transfert entre section

C.A. 2016 Recettes d'exploitation



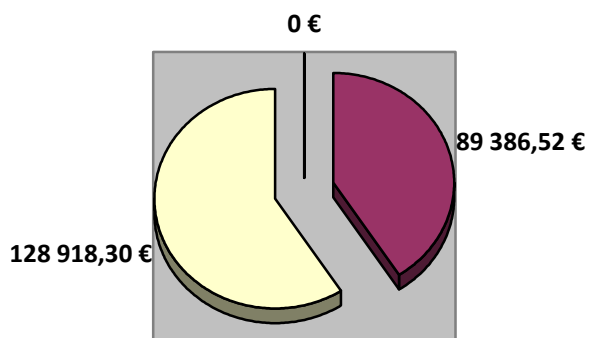
- Ventes de produits fabriqués, prestations de services
- Subventions d'exploitation
- Opérations d'ordre de transfert entre section

C.A. 2016 Dépenses d'investissement



- Dépenses d'équipement
- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations d'ordre entre section

C.A. 2016 Recettes d'investissement



- Subventions d'investissement
- Dotations, fonds divers
- Opérations d'ordre entre sections

8.2 Coût de l'assainissement collectif pour une consommation de 120 m³ en 2016

Part communale tarif au 01/01/2016 (*).....	1,58 € X 120 m ³ =	189,60 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau).....	0,29 € X 120 m ³ =	34,80 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau).....	0,16 X 120 m ³ =	19,20 €
TVA au taux de 5,5 % - Agence de l'eau		2,97 €
TVA au taux de 10 % - Redevance communale		18,96 €
Montant collecte et traitement des eaux usées TTC		265,53 €

Pour rappel : délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2015 portant sur les tarifs du service de l'assainissement applicables au 1er janvier 2016, à savoir :

	<i>Tarifs 2016</i>
Participation frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif :	
- construction existante, tarif par unité de logement	936,00 €
- construction existante, tarif par unité, autres usages	936,00 €
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	2 820,00 €
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	2 820,00 €
Part communale redevance d'assainissement collectif	1,58 €/m³

8.3 Endettement au 31/12/2016

EXERCICE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT AU 31/12
2016	151 671,11 €	45 475,27 €	106 195,84 €	1 951 248,12 €